



Organisme de formation

Ufcv

18 rue Catherine Ségurane – 06300 NICE
Tél. 04 83 76 09 82
Contact : Mme Isabelle Voclerc | M. Frédéric Danesi
formationpro-paca@ufcv.fr
N° déclaration d'activité : 11750896975
Association loi 1901, reconnue d'utilité publique
Siret : 775 685 621 00 812



Lieu de la formation

Ufcv

18 rue Catherine Ségurane – 06300 NICE
Tél. 04 83 76 09 82
formationpro-paca@ufcv.fr



Descriptif de la formation

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) spécialité "éducateur sportif", mention "Activités de la forme". Diplôme d'État : Arrêté du 05 septembre 2016; JO du 10 septembre 2016
Cours par correspondance : non
Utilisation du multimédia : oui
Niveau visé : 4
Autorité de certification : sports.gouv.fr

Codes métiers : NSF 335 animation sportive, culturelle et de loisirs ;
Formacode : 440 67 ; ROME : G1204, G1202, G1203, K1206
Code RNCP : 1967
Code CPF : 127854



Calendrier de la formation (voir ci-après)

Date de début : 07/06/2021 (07,08 et 09 positionnement pour l'individualisation des contenus en formation).

Date de fin : 31/03/2022

▶ Enseignement théorique : 784 heures en centre de formation.

▶ Stage en entreprise/chez l'employeur : 609 heures.

Durée totale de la formation : 1393 heures. Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Formation en alternance à temps plein en continu.

▶ Parcours partiel : pour faire valoir des équivalences ou des allègements de formation, nous consulter.



Engagement qualité des formations

▶ **Label qualité OPQF** Certificat n° 17 AP 004174

▶ Référencement **DataDock**

▶ **Charte RGPD-Politique de confidentialité** consultable sur

le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>

Cette action de formation bénéficie d'un cofinancement de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur et de l'Union européenne



Des actions de ce marché sont susceptibles d'être cofinancées par l'Union Européenne



Conditions d'accès à la formation

- Avoir 18 ans minimum à l'entrée en formation, avoir une pratique avérée des activités de la forme,
- Etre en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique « des activités de la forme, cours collectifs et haltérophilie, musculation »,
- Etre titulaire de l'une des attestations de formation en cours de validité relative au secourisme suivante : PSC1 ; AFPS ; PSE 1 ; PSE 2 ; AFGSU de niveau 1 ou de niveau 2; STT,



& troubles dys'

Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre référent handicap est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF).



Préalables à l'entrée en formation / Sélections

▶ **Dates des TEP : Test de Luc Léger et tests de démonstration technique du 10/05/2021 au 12/05/2021**

▶ **Dates** : Ecrit et dynamique de groupe le 13/05/2021, oral le 13/05/2021

▶ **Lieu** : au centre de formation Ufcv.

▶ **Individualisation des contenus en formation** : positionnement du 07 au 09/06/2021.



Coûts

7840 €, Tarif net, exonéré de TVA en vertu de l'article 261-4-4°a du Code général des impôts.

Les conditions générales de vente applicables au jour de la commande sont consultables sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>



Objectifs et contenus de la formation

▶ Objectifs :

UC1 : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle, prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté, contribuer au fonctionnement de la structure.

UC2 : Concevoir, conduire et évaluer un projet d'animation dans le champ des activités de la forme.

UC3 : Concevoir, conduire et évaluer une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités de la forme.

UC4 : Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de l'option cours collectifs et haltérophilie musculation, maîtriser et faire appliquer les règlements des deux options, garantir des conditions de pratique en sécurité.

▶ Contenus :

- Activités de cours collectifs, cardiovasculaires, renforcement et étirement musculaire,
- Exercices d'haltérophilie, de musculation poids libres, machines, et poids du corps, cardio training, récupération.
- Connaissance des publics.
- Environnement social de l'animation sportive.
- Méthodologie de projets.
- Organisation et mise en place d'actions d'animation,
- Technique d'animation,
- Organisations d'événementiels et d'actions autour du sport et des activités liées aux salles de sport,
- Éléments de droit et réglementation,



Retrait des dossiers de candidature et informations collectives

▶ Retrait des dossiers depuis notre site internet <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>.

▶ **Informations collectives** : le 14/04/2021 en distanciel via le logiciel Teams : [Cliquez ici pour participer à la réunion](#)

▶ **Clôture des inscriptions** : **30/04/2021**



Moyens pédagogiques et techniques alloués à la formation

L'action de formation dispose :

- de salles de formation équipées de chaises, de tables et de tableaux ;
- d'un fonds documentaire composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation. L'accès à une documentation plus large peut-être offert sur demande du stagiaire ;
- d'un fond de matériel nécessaire, en quantité et qualité, cohérent avec les besoins de l'action ;
- d'un vidéoprojecteur et d'un système de son amplifié pour regarder et/ou écouter des diaporamas, des films (une partie étant des productions interne à l'Ufcv) et des podcasts.

Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation.

Une connexion Wi-Fi et un Cloud sécurisés sont utilisés au cours de la formation.

Au cours des regroupements en centre de formation, les stagiaires seront amenés à se rendre dans des structures spécialisées.

De même, au moins une visite en milieu professionnel et deux rencontres avec les tuteurs sont programmées par l'Ufcv.



Formation ouverte et à distance

Une partie des séquences de formation peuvent être accessibles en distanciel à partir d'une plateforme administrée par l'Ufcv (solution Tree-Learning). La participation des stagiaires à ces séquences sera évaluée via un compteur de connexion (nombre et durée) et grâce à des temps d'évaluation formative (en présentiel, remise de livrables, etc.).



Modalités de contrôle de connaissances au cours de la formation

Dès la phase de positionnement, un livret d'évaluation de suivi des compétences dématérialisé est remis à chaque stagiaire. Celui-ci est composé de grilles d'évaluation dont les sources sont la Fiche Descriptive d'Activité et le référentiel de certification du diplôme visé.

Cette phase initiale permet de diagnostiquer le parcours de formation nécessaire au stagiaire (allègements et/ou renforcements de formation) et ainsi de conclure un Parcours Individuel de Formation validé par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Au cours de la formation ce livret d'évaluation dématérialisé est utilisé à divers titres :

- avancée du plan de formation construit avec le tuteur et l'équipe de formation ;
- évaluations intermédiaires des compétences acquises en reprenant le référentiel de certification du diplôme visé.

Au-delà des évaluations formatives menées au cours des séquences de formation, des évaluations individuelles et collectives sont mises en place à chaque phase de regroupement. La synthèse des évaluations individuelles est consignée par l'équipe de formateurs dans le livret dématérialisé de chaque stagiaire et la synthèse de satisfaction est à disposition.

L'obtention du diplôme visé se fait par la capitalisation des unités nécessaires sous forme de blocs de compétence à certifier et après validation du jury régional de la DRJSCS.



Modalités d'obtention de la certification

L'obtention du diplôme se fait par la capitalisation des unités nécessaires sous forme de blocs de compétence à certifier et après validation du jury régional de la DRJSCS qui dispose que :

- Les UC1 et UC2 s'obtiennent par la soutenance d'un dossier devant un jury.
- L'UC3 s'obtient par une mise en situation pratique en milieu professionnel devant un jury.
- L'UC4 s'obtient par une démonstration technique puis par une mise en situation pratique dans les deux options devant un jury en centre de formation.

Certification partielle. Le-s bloc-s de compétence certifié-s et validé-s par la DRJSCS sont obtenus à vie par le candidat qui peut certifier le-s bloc-s manquant-s en se réinscrivant auprès d'un organisme de formation ou via la VAE.

Les candidats titulaires d'équivalences peuvent valider partiellement le diplôme : nous consulter.



Diplômes, titres ou référence(s) de(s) personne(s) chargée(s) de la formation

L'action de formation est encadrée par un formateur référent et le responsable des formations. Tous deux disposent d'un niveau de formation supérieur et de l'habilitation conférée par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale à dispenser l'action de formation. De plus, les formateurs ont une forte expérience dans le champ de l'animation volontaire et professionnelle et une pratique de la formation d'adultes avérée. Des intervenants extérieurs qualifiés et recrutés par l'Ufcv seront amenés à conduire des séquences de formation au cours de l'action.



Planning de la formation

Sous réserve de modifications

Juin 2021	Juillet 2021	Août 2021	Septembre 2021	Octobre 2021	Novembre 2021
1-juin	1-juil. E	1-août	1-sept. E	1-oct. C	1-nov.
2-juin	2-juil. E	2-août E	2-sept. E	2-oct.	2-nov. E
3-juin	3-juil.	3-août E	3-sept. E	3-oct.	3-nov. E
4-juin	4-juil.	4-août E	4-sept.	4-oct. E	4-nov. E
5-juin	5-juil. E	5-août E	5-sept.	5-oct. E	5-nov. E
6-juin	6-juil. E	6-août E	6-sept. C	6-oct. E	6-nov.
7-juin C	7-juil. E	7-août	7-sept. C	7-oct. E	7-nov.
8-juin C	8-juil. E	8-août	8-sept. C	8-oct. E	8-nov. C
9-juin	9-juil. E	9-août C	9-sept. C	9-oct.	9-nov. C
10-juin C	10-juil.	10-août C	10-sept. C	10-oct.	10-nov. C
11-juin C	11-juil.	11-août C	11-sept.	11-oct. E	11-nov.
12-juin	12-juil. C	12-août C	12-sept.	12-oct. E	12-nov. IF
13-juin	13-juil. C	13-août C	13-sept. C	13-oct. E	13-nov.
14-juin C	14-juil.	14-août	14-sept. C	14-oct. E	14-nov.
15-juin C	15-juil. C	15-août	15-sept. C	15-oct. E	15-nov. IF
16-juin C	16-juil. C	16-août C	16-sept. C	16-oct.	16-nov. IF
17-juin C	17-juil.	17-août C	17-sept. C	17-oct.	17-nov. IF
18-juin C	18-juil.	18-août C	18-sept.	18-oct. C	18-nov. IF
19-juin	19-juil. C	19-août C	19-sept.	19-oct. C	19-nov. IF
20-juin	20-juil. C	20-août C	20-sept. E	20-oct. C	20-nov.
21-juin C	21-juil. C	21-août	21-sept. E	21-oct. C	21-nov.
22-juin C	22-juil. C	22-août	22-sept. E	22-oct. C	22-nov. IF
23-juin C	23-juil. C	23-août E	23-sept. E	23-oct.	23-nov. IF
24-juin C	24-juil.	24-août E	24-sept. E	24-oct.	24-nov. IF
25-juin C	25-juil.	25-août E	25-sept.	25-oct. C	25-nov. IF
26-juin	26-juil. E	26-août E	26-sept.	26-oct. C	26-nov. IF
27-juin	27-juil. E	27-août E	27-sept. C	27-oct. C	27-nov.
28-juin E	28-juil. E	28-août	28-sept. C	28-oct. C	28-nov.
29-juin E	29-juil. E	29-août	29-sept. C	29-oct. C	29-nov. C
30-juin E	30-juil. E	30-août E	30-sept. C	30-oct.	30-nov. C
	31-juil.	31-août E		31-oct.	

	vacances scolaires
	centre (09h-12h30/13h30-17h)
	centre (09h-12h)
	centre (09h-13h)
	entreprise
	fermeture

Décembre 2021	Janvier 2022	Février 2022	Mars 2022
1-déc. C	1-janv.	1-févr. E	1-mars E
2-déc. C	2-janv.	2-févr. E	2-mars E
3-déc. C	3-janv. E	3-févr. E	3-mars E
4-déc.	4-janv. E	4-févr. E	4-mars E
5-déc.	5-janv. E	5-févr.	5-mars
6-déc. E	6-janv. E	6-févr.	6-mars
7-déc. E	7-janv. E	7-févr. C	7-mars C
8-déc. E	8-janv.	8-févr. C	8-mars C
9-déc. E	9-janv.	9-févr. C	9-mars C
10-déc. E	10-janv. C	10-févr. C	10-mars C
11-déc.	11-janv. C	11-févr. C	11-mars C
12-déc.	12-janv. C	12-févr.	12-mars
13-déc. E	13-janv. C	13-févr.	13-mars
14-déc. E	14-janv. C	14-févr. C	14-mars C
15-déc. E	15-janv.	15-févr. C	15-mars C
16-déc. E	16-janv.	16-févr. C	16-mars C
17-déc. E	17-janv. E	17-févr. C	17-mars C
18-déc.	18-janv. E	18-févr. C	18-mars C
19-déc.	19-janv. E	19-févr.	19-mars
20-déc. C	20-janv. E	20-févr.	20-mars
21-déc. C	21-janv. E	21-févr. E	21-mars E
22-déc. C	22-janv.	22-févr. E	22-mars E
23-déc. C	23-janv.	23-févr. E	23-mars E
24-déc. IF	24-janv. C	24-févr. E	24-mars C
25-déc.	25-janv. C	25-févr. E	25-mars C
26-déc.	26-janv. C	26-févr.	26-mars
27-déc. C	27-janv. C	27-févr.	27-mars
28-déc. C	28-janv. C	28-févr. E	28-mars C
29-déc. C	29-janv.		29-mars C
30-déc. C	30-janv.		30-mars C
31-déc. C	31-janv. E		31-mars C



Exigences Préalables à l'Entrée en Formation

Les exigences préalables à l'entrée en formation du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « Activités de la forme » sont les suivantes : (pour les dispenses des EPEF voir annexe VI de DE L'ARRÊTÉ DU 5 SEPTEMBRE 2016 PORTANT CREATION DE LA MENTION « ACTIVITÉS DE LA FORME » DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPÉCIALITÉ « ÉDUCATEUR SPORTIF » PUBLIÉES AU BO VILLE, JEUNESSE, SPORTS & VIE ASSOCIATIVE N°5/SEPT-OCT 2016 PAGE 81 ET MODIFIÉES PAR ARRÊTÉS DU 30 MAI 2017 (J.O.R.F DU 22 JUIN 2017), DU 5 AVRIL 2018 (J.O.R.F DU 15 AVRIL 2018) ET DU 15 JUILLET 2019 (J.O.R.F DU 24 JUILLET 2019)).

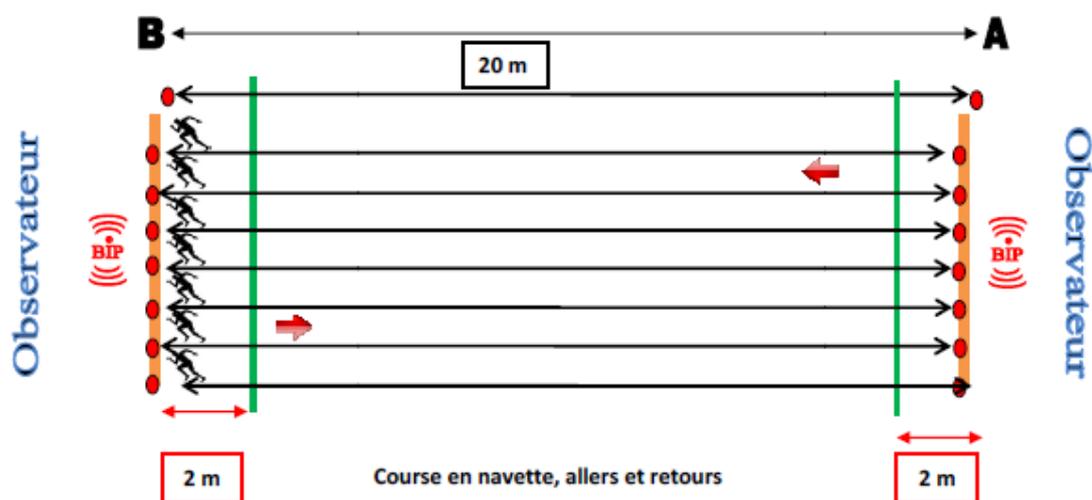
Le(la) candidat(e) doit :

- Avoir minimum 18 ans ;
- être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
 - « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
 - « certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) » en cours de validité.
- présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique des « activités de la forme » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;

Le candidat doit être également capable de réaliser les tests techniques suivants pour l'option « cours collectifs » :

• **Epreuve n° 1 :**

Test navette « Luc Léger » : palier 7 (réalisé) pour les femmes et palier 9 (réalisé) pour les hommes.



• **Epreuve n° 2 :**

Le(la) candidat(e) réalise une épreuve de démonstration technique de 60 minutes au total, comprenant dix minutes d'échauffement collectif, vingt minutes de passage en STEP à un rythme de 128 à 132 battements par minute dont deux minutes de retour au calme, vingt minutes de passage en renforcement musculaire, 10 minutes de retour au calme sur 5 étirements. Le(la) candidat(e) reproduit les éléments techniques simples, ajuste sa prestation en fonction d'indications verbales ou gestuelles données. Il/elle est capable de mémoriser et de reproduire un enchaînement simple.

En page ci-après, la trame des enchaînements de cette épreuve n°2 :

BPJEPS

SPECIALITÉ

► Educateur Sportif

MENTION

► Activités de la Forme

OPTIONS

► Cours collectifs et Haltérophilie, musculation

SITE

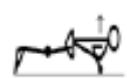
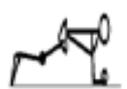
► Nice

Type de cours, niveau et durée	Échauffement, cour de STEP, renforcement musculaire et étirement, Total 30 min
--------------------------------	--

Objectif de la séance	Évaluation TEP
-----------------------	----------------

N° DU BLOC	Bloc final (avec changement de pieds)	Compte	Changement de pieds	Approche ou orientations	Coordination	Durée par bloc	Cumul durée (en min)
Echauffement	Echauffement à la convenance de l'intervenant : Activation cardio vasculaire, préparation générale et spécifique, préparation ostéo articulaire, musculo tendineuse, évaluation du niveau du groupe motivation	Mouvement de la CV dans tous les plans, enchaînement de LIA+ex de la base squat, fentes, antépulsion des bras, rotation.....					10 minutes
1 ^{er} bloc	1 basic +1 mambo cha cha 1 chassé sur le step + 1 mambo 3 genoux L step (en bout) 1 basic à cheval + 1 basic retour face	8 temps 8 temps 8 temps 8 temps	Sur le mambo cha cha sur le chassé Sur les 3 genoux L step	Face Face En bout Début en bout puis retour en face	Bras simples sur les 3 genoux L step	9 minutes	
2 ^{ème} bloc	1 basic + 1 traversée + 3 genoux ciseaux 1 traversée+ 2 dégagés sur le step +1 V step	16 temps 16 temps	Lors des 3 genoux ciseaux	Début face/fin dos Début dos et revient face avec le basic Traversée avant les dégagés	Bras simples sur les 2 dégagés et sur le V step	9 minutes	
Retour au calme						2 minutes	
					Temps cumulé	30 minutes	

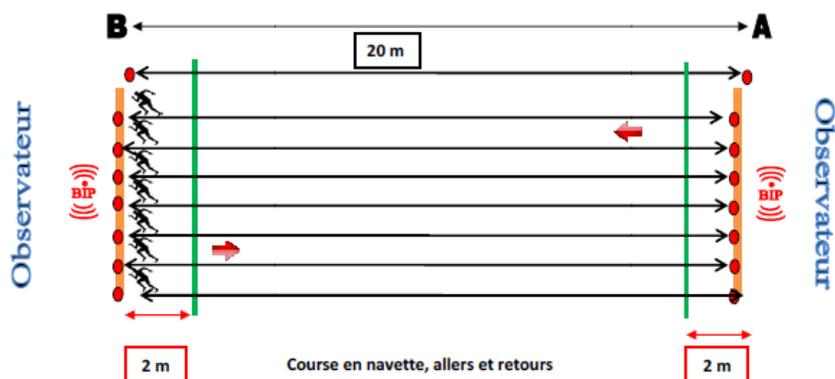
Type de cours et durée	Cours de renforcement musculaire avec des éléments imposés : Squat/Fentes/Pompes/Gainages, 20 minutes de renfo et 10 minutes de retour au calmes .TOTAL 30 minutes. Évaluation posture et souplesse
------------------------	---

N° et nom de l'exercice	Croquis	Objectif et séquences	Placement de base et mouvement	Précision rythmiques	Durée (w/repos)	Temps	Cumul temps en minute	Critère de réussite
1) Squat		Séquence de squat à répéter 3 fois	Flexion des hanches genoux, chevilles puis retour en position de départ	Rythmique à la convenance de l'intervenant	5 blocs de travail /1 bloc de récupération par séquence	1min30 x 3 séquences soit 4 min 30	4 min 30	-Respecte le rythme -Respecte l'exécution du mouvement -Respecte la posture
2) Pompes		Séquence de pompes à répéter 3 séries	Flexion des coudes, alignement coudes épaules. En planches pour les hommes et genoux pour les femmes	Rythmique à la convenance de l'intervenant	3 blocs de travail /1 bloc de récupération par séquence	1 minute x séquences soit 3 min	7 min 30	
3) Fentes à droite		Séquence de fentes à répéter 3 séries	Flexions des hanches, genoux puis retour en position de départ	Rythmique à la convenance de l'intervenant	5 blocs de travail /1 bloc de récupération par séquence	1min30 x 3 séquences soit 4 min 30	12 min	
4) Gainage		Séquence de gainage à répéter 3 séries	Planche frontale	Isométrie	3 blocs de travail /1 bloc de récupération par séquence	1 minute x séquences soit 3 min	15 min	
5) Fentes à gauche		Séquence de fentes à répéter 3 séries	Flexions des hanches, genoux puis retour en position de départ	Rythmique à la convenance de l'intervenant	5 blocs de travail /1 bloc de récupération par séquence	1min30 x 3 séquences soit 4 min 30	19 min 30	

Retour au calme avec 5 étirements							
1) Flexion du buste		Evaluation souplesse chaîne postérieure et maintien de la posture	Position assise, jambes tendues en avant, flexion du buste		2 min	2 min	Respect de la posture
2) Flexion du buste		Evaluation souplesse adducteur et chaîne postérieure	Position assise, jambes tendues en ouverture, flexion du buste		2 min	4 min	
3) Chien tête en bas		Evaluation posturale et souplesse	Angles tronc/ jambe à 90°, jambe et bras tendus, tête alignée main au sol		2 min	6 min	
4) Planche debout position unipodale (pied droit au sol)			Planche debout, position unipodale, alignement bras tête tronc jambe		4 min	10 min	
5) Planche debout unipodale (pied à gauche au sol)		Planche debout, position unipodale, alignement bras tête tronc jambe					
				Total	60 minutes		

Le candidat doit être également capable de réaliser les tests techniques suivants pour l'option « haltérophilie, musculation » :

- Epreuve n° 1 : test navette « Luc Léger » : palier 7 (réalisé) pour les femmes et palier 9 (réalisé) pour les hommes.



- Épreuve n° 2 : le(la) candidat(e) réalise une épreuve de démonstration technique composée des exercices figurant dans le tableau suivant :

Exercice	FEMME		HOMME	
	répétition	pourcentage	répétition	pourcentage
SQUAT	5 répétitions	75 % poids du corps	6 répétitions	110 % poids du corps
TRACTION en pronation ou en supination au choix du candidat	1 répétition	menton > barre nuque barre prise de main au choix : pronation ou supination	6 répétitions	menton > barre nuque barre prise de main au choix : pronation ou supination
DEVELOPPE COUCHE	4 répétitions	40 % poids du corps	6 répétitions	80 % poids du corps
Exercice	Schéma		Critères de réussite	
SQUAT			<ul style="list-style-type: none"> - Exécuter le nombre requis de mouvement - Alignement tête-dos-fessiers - Dos droit et naturellement cambré sans hyperlordose excessive - Hanches à hauteur des genoux - tête droite et regard à l'horizontal - Pieds à plat 	
TRACTION en pronation ou en supination au choix du candidat			<ul style="list-style-type: none"> - Exécuter le nombre requis de mouvement - Si prise en pronation amener la barre au contact de la nuque ou sous le menton à chaque mouvement - Si prise en supination amener la barre en dessous du menton à chaque mouvement 	
DEVELOPPÉ COUCHE			<ul style="list-style-type: none"> - Exécuter le nombre requis de mouvement - Barre en contact de la poitrine sans rebond - Alignement tête-dos-cuisses - Fléchissement des genoux pour préserver un dos droit en contact avec le banc - Axe du couloir de la barre entre la partie supérieure de la poitrine et la ligne inférieure des épaules - Les bras sans hyper extension doivent être tendus et marquer un temps d'arrêt franc au sommet sous peine d'annulation du mouvement. 	

Exigences Préalables à l'Entrée en Formation

Les exigences préalables à l'entrée en formation du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « Activités de la forme » sont les suivantes : (pour les dispenses des EPEF voir annexe VI de DE L'ARRÊTÉ DU 5 SEPTEMBRE 2016 PORTANT CREATION DE LA MENTION « ACTIVITÉS DE LA FORME » DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPÉCIALITÉ « ÉDUCATEUR SPORTIF » PUBLIÉES AU BO VILLE, JEUNESSE, SPORTS & VIE ASSOCIATIVE N°5/SEPT-OCT 2016 PAGE 81 ET MODIFIÉES PAR ARRÊTÉS DU 30 MAI 2017 (J.O.R.F DU 22 JUIN 2017), DU 5 AVRIL 2018 (J.O.R.F DU 15 AVRIL 2018) ET DU 15 JUILLET 2019 (J.O.R.F DU 24 JUILLET 2019)).

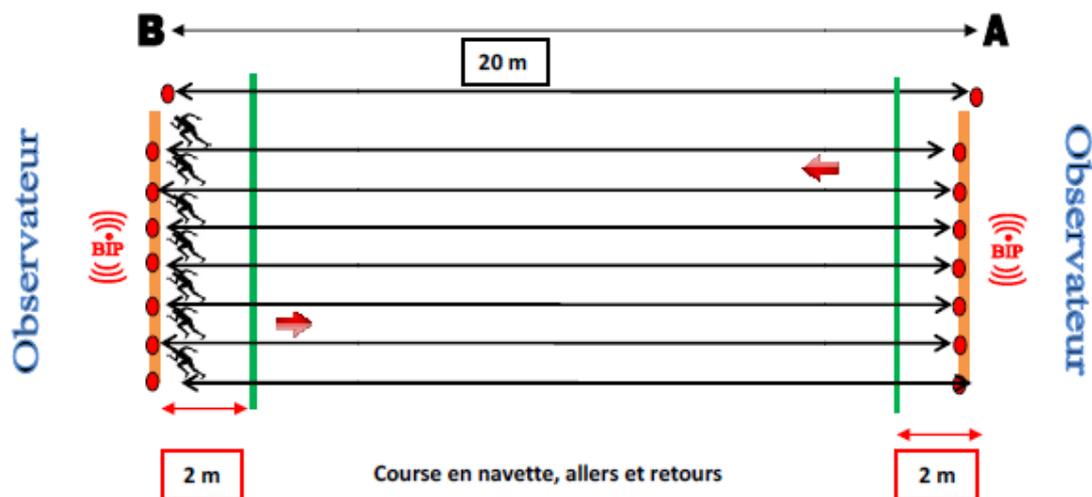
Le(la) candidat(e) doit :

- Avoir minimum 18 ans ;
- être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
 - « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
 - « certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) » en cours de validité.
- présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique des «activités de la forme» datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;

Le candidat doit être également capable de réaliser les tests techniques suivants pour l'option « cours collectifs » :

• **Epreuve n° 1 :**

Test navette « Luc Léger » : palier 7 (réalisé) pour les femmes et palier 9 (réalisé) pour les hommes.



• **Epreuve n° 2 :**

Le(la) candidat(e) réalise une épreuve de démonstration technique de 60 minutes au total, comprenant dix minutes d'échauffement collectif, vingt minutes de passage en STEP à un rythme de 128 à 132 battements par minute dont deux minutes de retour au calme, vingt minutes de passage en renforcement musculaire, 10 minutes de retour au calme sur 5 étirements. Le(la) candidat(e) reproduit les éléments techniques simples, ajuste sa prestation en fonction d'indications verbales ou gestuelles données. Il/elle est capable de mémoriser et de reproduire un enchaînement simple.

En page ci-après, la trame des enchaînements de cette épreuve n°2 :



NIVEAUX et CORRESPONDANCES EQUIVALENCES PASSERELLES et SUITE DE PARCOURS

1. Le régime des correspondances de niveaux

Si l'on choisit une formation dans la perspective d'un emploi, il est également nécessaire de situer cette formation dans l'ensemble des certifications, afin de mieux maîtriser son itinéraire professionnel.

Niveau	Formations et diplômes	Diplôme Jeunesse et Sports	Fonctions correspondantes	Diplômes d'autres ministères ou organismes de tutelle*
7	formation de niveau supérieur à celui de la maîtrise (Bac +5)	-	<ul style="list-style-type: none"> Expertise et recherche Entraîneur de très haut niveau 	<ul style="list-style-type: none"> - Master Politiques Enfance Jeunesse - Master Professionnel Ingénierie de l'Animation Territoriale [Université]
6	formation de niveau égal à celui de la licence ou de la maîtrise (Bac +3 ou +4)	Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DESjeps)	<ul style="list-style-type: none"> Entraîneur de haut niveau Cadre formateur Directeur de projets et/ou de structures 	- Licence pro intervention sociale spécialité animation professionnelle [Université]
5	formation de niveau de brevet de technicien supérieur (DUT) ou DEUG (Bac +2)	Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEjeps)	<ul style="list-style-type: none"> Coordinateur de projet(s) Cadre de l'animation 	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme Universitaire de Technologie option Carrières Sociales (DUT) [Université] - BTSA Développement, animation des territoires ruraux (DATR) [Agriculture]
4	formation de niveau baccalauréat	Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPjeps)	<ul style="list-style-type: none"> Animateur socioculturel Educateur sportif 	<ul style="list-style-type: none"> - Bac pro Services aux personnes et aux territoires (SAPAT) [Agriculture] - Bac pro Animation - enfance et personnes âgées (AEPa) [Éducation nationale]
3	formation de niveau de Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP) et du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP)	Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (CPjeps)	Animateur polyvalent	-
	titre professionnel certifié par la branche professionnelle des métiers de l'animation	Certificat de Qualification Professionnelle animateur périscolaire (CQP)	Animateur périscolaire	-

* La correspondance ne donne pas une équivalence de droit sur le diplôme. Exemple le BTSa DATR octroie à son titulaire les UC3 et 4 du DEjeps mention Développement de projets, territoires et réseaux.

Pour accéder à la totalité des textes réglementaires de chaque diplôme, rendez-vous sur : sports.gouv.fr



NIVEAUX et CORRESPONDANCES EQUIVALENCES PASSERELLES et SUITE DE PARCOURS

2. Le principe des équivalences

Les diplômes d'Etat (CPjeps, BPjeps, DEjeps et DESjeps) et le titre de branche (CQP) sont organisés en unités capitalisables (UC) ou "blocs de compétences". Chacun de ces blocs ;

1. peut être validé séparément en vue d'une certification partielle dans le cadre d'un parcours individualisé de formation ;
2. dans un même niveau, en fonction de la réglementation, peut octroyer une équivalence sur un bloc de compétence ou unité capitalisable.

Mention du diplôme		CQP	CPjeps	BPjeps	DEjeps	DESjeps
				toutes spécialités	toutes spécialités	toutes spécialités
				toutes mentions	toutes mentions	toutes mentions
CQP	Animateur périscolaire					
CPjeps	Animateur d'activités et de vie quotidienne	UC2 et UC4				
BPjeps	Animation sociale			UC1 et UC2		
	Animation culturelle			UC1 et UC2		
	Loisirs tous publics	UC4	UC4	UC1 et UC2		
DEjeps	Animation sociale				UC1 et UC2	
	Développement de projets, territoires et réseaux				UC1 et UC2	
DESjeps	Direction de structure et de projet					UC1 et UC2

Pour accéder à la totalité des textes réglementaires de chaque diplôme, rendez-vous sur : sports.gouv.fr

3. Les poursuites de parcours et passerelles

Ce double système de correspondance et d'équivalence permet les poursuites de parcours :

- Intra filière : la plupart du temps vers un niveau supérieur.
- Inter filière ("passerelle") : en fonction, d'obtenir un allègement de parcours pour intégrer une certification d'un autre Ministère (Cohésion sociale et solidarités ; Enseignement supérieur ; etc.).

Le service formation professionnelle de l'Ufcv est à votre écoute afin d'étudier votre parcours et le chemin que vous voulez faire prendre à votre carrière.

Retrouvez nos délégations régionales sur : formation-professionnelle.ufcv.fr

**DOSSIER DE CANDIDATURE DIPLOMES
DE L'ANIMATION ET DU SPORT
ANNEE 2020 – 2021
BPJEPS Activités de la Forme Nice**

**Dossier à retourner complet à l'Ufcv,
avec les pièces à fournir avant le :**
30/04/2021

Photo
d'identité
récente

Tout dossier incomplet sera automatiquement rejeté

*** Cocher la case correspondante ** Écrire en CAPITALES**

Session

Diplôme : « Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport , spécialité « Educateur Sportif », mention « Activités de la FORME ». option A (Forme cours collectifs) – option B (Haltères, Musculation et Forme sur plateau)

Lieu : **NICE**

- * Parcours complet
- * Parcours partiel : renseigner les UC souhaitées :

Identité

* Madame

*Monsieur

** NOM de Naissance		** Prénom	
** NOM marital			
** Adresse			
Code postal		** Ville	
Téléphone mobile		Téléphone fixe	
Adresse mail obligatoire			
Date de naissance		Lieu + N° de département	
Nationalité			
NOM et N° de téléphone mobile de la personne à contacter en cas d'urgence			

Plan de financement de la formation

- * Si accord de prise en charge de la part d'un tiers (employeur, Opcv...) joindre une attestation signée de sa part, stipulant le montant de la prise en charge. **Pour les demandeurs d'emploi joindre obligatoirement la fiche d'orientation tamponnée et signée par votre Conseiller en Evolution Professionnelle (Pôle Emploi, Mission Locale, Conseil Départemental, Cap Emploi, PLIE...).**
- * Envisagez-vous d'autres pistes ? Si oui lesquelles et quelles ont été vos démarches ?

.....
.....

Structure de formation en milieu professionnel

Nom :

Coordonnées (adresse complète et téléphone) :

.....
.....

Représentée par (Nom, prénom et fonction dans la structure) :

.....

Tuteur pressenti (nom, prénom, diplôme et fonction dans la structure) :

.....

Pour mémoire : dans le cadre de votre alternance vous devez être accompagné par un tuteur ou un maître d'apprentissage. Ce dernier doit soit posséder une grande expérience dans le domaine professionnel du diplôme, soit être titulaire d'un diplôme de niveau au moins équivalent au diplôme auquel vous vous inscrivez.

Si vous ne possédez pas de structure d'alternance, quelles sont vos pistes de recherche ?

.....
.....

Autorisations

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS : Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique sur le fondement de l'article 6.1. du Règlement (UE) 2016/679 et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, pour lesquelles vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification. La collecte des données répond à l'obligation légale ou à l'exécution d'une action de formation professionnelle telle que prévue à l'article L. 6313-1 du Code du travail, elles sont nécessaires pour, par exemple, (liste non exhaustive) : l'administration de votre dossier auprès du preneur en charge de votre formation, d'un certificateur. Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de ces données, ainsi que de celui d'en demander l'effacement, de vous opposer à leur traitement et d'en obtenir la limitation ou la portabilité dans la mesure où cela est applicable auprès du DPO / Direction de la communication, 140 avenue Jean Lolive Bâtiment C3-Lavoisier 93500 Pantin et/ou communication@ufcv.fr

Notre politique en matière de confidentialité est décrite dans la rubrique "Politique de confidentialité" sur notre site formation-professionnelle.ufcv.fr

J'autorise l'Ufcv à utiliser mes NOMS, adresse, numéros de téléphone et courriel à d'autres fins que celui de la gestion administrative de mon dossier. * Oui * Non

DROIT A L'IMAGE

J'autorise l'Ufcv à utiliser les photographies sur lesquelles j'apparais dans les supports d'information et de promotion des activités de l'Ufcv : catalogues, journal d'information, brochures, affiches, Cd-Rom, sites officiels Ufcv et toute autre publication que l'Ufcv estimera utile à sa communication. * OUI * NON

Engagement

L'Ufcv s'interdit formellement toute cession ou vente de ces données à des tiers.

« **Je certifie exacts et complets** les renseignements me concernant. Et je reconnais avoir pris connaissance et accepté en l'état les Conditions générales de vente de l'Ufcv pour son activité de formation professionnelle ainsi que la Charte des usages numériques à destination des bénéficiaires des actions de l'Ufcv » (documents consultables et téléchargeables depuis le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>).

Fait à _____, le _____

« lu et approuvé ». Signature

Détail des pièces		Cadre réservé à l'Ufcv
*○	Le présent dossier de candidature	○
*○	Une copie recto-verso de votre pièce d'identité	○
*○	Une copie-recto de votre carte vitale et de votre attestation sécurité sociale	○
*○	Pour les demandeurs d'emploi la fiche d'orientation tamponnée et signée Pôle Emploi, Mission locale, Cap Emploi, Conseil Départemental ...	○
*○	Pour les autres situations au regard de l'emploi : le(s) justificatif(s) de votre plan de financement	○
*○	L'attestation de participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense pour les personnes de moins de 25 ans et de nationalité française.	○
*○	une copie de votre attestation de formation relative au secourisme : PSC1 ; AFPS ; PSE 1 ; PSE 2 ; AFGSU de niveau 1 ou de niveau 2; STT en cours de validité.	○
*○	une copie de(s) diplôme(s) et/ou brevet(s) (notamment tout diplôme fédéral sportif qui peut donner une dispense du(es) test(s) physique(s)).	○
*○	L'attestation de moralité à compléter (formulaire ci-joint)	○
*○	Vous êtes ou avez été Sportif de haut-niveau inscrit ou ayant été inscrit sur une liste ministérielle fournir un justificatif (dispense du(es) tests physique(s) possible).	○
*○	Votre curriculum-vitae détaillé décrivant vos activités professionnelles et/ou bénévoles	○
*○	Une lettre décrivant vos motivations pour suivre cette formation	○
*○	Un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités d'haltérophilie musculation et de cours collectifs sportifs.	○

RAPPEL : La collecte des données répond à l'obligation légale ou à l'exécution d'une action de formation professionnelle. Elles sont nécessaires, par exemple, pour l'administration de votre dossier auprès du preneur en charge de votre formation, d'un certificateur.

Renseignements et démarches

dossier complet à retourner uniquement par courrier à :

Ufcv
18 rue Catherine Ségurane 06300 NICE
04.83.76.09.82
courriel : formationpro-paca@ufcv.fr

important : veuillez noter que les convocations et les résultats aux tests d'entrée ne sont envoyés que par email.

Partie réservée à l'Ufcv	
Stagiaire	Financement
N° inscription :	N° de tiers 1 :
N° stagiaire :	N° de tiers 2 :
N° de tiers :	Exigences préalables à l'entrée en formation vérifiées le

FORMULAIRE A REMPLIR OBLIGATOIREMENT

VERIFICATION DE LA MORALITE DES PERSONNES ENCADRANT LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

**Nul ne peut exercer de fonctions auprès des mineurs en
« Accueil Collectif de Mineurs (ACM) » :**

**1 / S'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour un des délits mentionnés
à l'article L.133-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) :**

Nul ne peut exploiter ni diriger l'un quelconque des établissements, services ou lieux de vie et d'accueil régis par le présent code, y exercer quelque fonction que ce soit, ou être agréé au titre des dispositions du présent code, s'il a été condamné définitivement pour crime ou à une peine d'au moins deux mois d'emprisonnement sans sursis pour les délits prévus ».

- Des atteintes à la personne ;
- Des atteintes à l'intégrité physique ou psychique de la personne ;
- De la mise en danger de la personne ;
- Des atteintes aux libertés de la personne ;
- Des atteintes à la dignité de la personne ;

**2 / S'il a fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction d'exercer ou de
suspension d'exercice (article L.227-10 du CASF).**

Dès lors que vous participez à un accueil de mineurs, l'administration procède à la vérification de votre casier judiciaire B2.

Vous devez par conséquent bien vérifier avant votre entrée en formation, que votre casier judiciaire ne vous empêche pas de travailler avec des mineurs.

Si vous avez été condamné pénalement, vous avez la possibilité d'effectuer une demande d'effacement des inscriptions sur le bulletin n°2 du casier judiciaire, via le site du Ministère de la justice et des libertés : <https://teleservices.justice.gouv.fr>

L'effacement du bulletin n° 2 emporte automatiquement l'effacement du bulletin n° 3 et des interdictions, déchéances ou incapacités résultant de la condamnation.

Je reconnais avoir pris connaissance de ces informations avant mon entrée en formation

NOM, Prénom :

Fait à

Le

Signature :